

Thème : Les référés en matière contractuelle devant le juge administratif

Date : Vendredi 24 novembre 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Rochelle

Pré-requis être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Maîtriser le nouveau contexte du contentieux de la commande publique
- Connaître les règles de recevabilité et les jurisprudences essentielles relatives au référé précontractuel
- Connaître les règles de recevabilité et les jurisprudences essentielles relatives au référé contractuel

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- I/ Le nouveau contexte des référés devant le juge administratif
- II/ Le référé précontractuel
- III/ Le référé contractuel

➤ Moyens pédagogiques : Exposé

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Ancien Premier conseiller de cour administrative d'appel, Maître de conférence à Sciences-Po Paris.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.